

Descriptif

- Objet** : Construction d'un immeuble de logements et garage souterrain. Pré Colomb, Versoix.
- Forme de mise en concurrence** : Concours (SIA 142)
- Type de procédure** : Concours de projet en procédure sélective à 1 degré.
La 1^{ère} phase est sélective et pas anonyme, pour une sélection de 10 concurrents.
La 2^{ème} phase est un concours de projet anonyme.
- Mandat** : Architecture pour équipe pluridisciplinaire
- Date de publication dans la FAO** : 29 août 2019
- Délai de rendu** : 23 octobre 2019, 12h00 pour la phase sélective
17 avril 2020 pour les projets
- Adjudicateur** : Fondation communale de Versoix - Samuel May
- Organisateur** : Tanari Architectes + Urbanistes FAS - SIA
chemin du Foron 16. CH - 1226 Thônex - Genève
- Inscription** : Dépôt d'un dossier de candidature
- Simap** : No de publication : 1093331
Documents téléchargeables sur le site Simap
- Communauté de soumissionnaires** : Requête
- Jury** : **Président**
o Monsieur Daniel Ricci, Président Fondation communale de Versoix-Samuel May
- Membres professionnels**
o Madame Marie Weber, architecte EPFL - SIA, Genève
o Monsieur Alain Robbe, architecte EPFL – FAS - SIA, Genève
o Monsieur Laurent Gaille, architecte IAUG – SIA, Nyon
o Monsieur Damien Dreier, ingénieur civil EPFL – SWB - SIA, Genève
- Membres non-professionnels**
o Monsieur Alberto Susini, Fondation communale de Versoix - Samuel May
o Monsieur Cédric Lambert, conseiller administratif commune de Versoix
- Membres Suppléants**
o Monsieur Marcel Croubalian, Vice - président Fondation communale de Versoix-Samuel May
o Monsieur Michael Allimann, architecte EPFL - SIA, Genève
- Spécialistes conseils**
o Madame Claire Karapetsis, technicienne Fondation communale de Versoix - Samuel May
o Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, OAC - DT

o Monsieur Jésus del Castillo, Office cantonal du logement et de la planification foncière, OCLPF - DT

o Monsieur Pascal Stofer, chef du secteur accidents majeurs, Département du Territoire, DT

o Monsieur Paul Royo, chef de secteur SABRA, Département du Territoire, DT

o Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur civil EPFL et économiste construction, Bureau IEC SA

Critères de sélection	:	- références du candidat :	35%
		- identification des enjeux et compréhension de la problématique :	35%
		- organisation du candidat dans la phase post - concours (groupement) et qualification des personnes - clés :	30%
		TOTAL	100%

Critères d'appréciation :

Qualité des espaces ouverts

- les qualités des espaces extérieurs
- l'insertion de la rampe du garage souterrain
- les qualités du traitement des accès aux immeubles, des espaces extérieurs en relation étroite avec les immeubles.

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles. Les éléments suivants seront tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des appartements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs ;
- la qualité de la distribution interne des logements, leur accessibilité ; et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages, d'escaliers, ascenseur) ;
- la cohérence des structures avec le projet d'architecture.

Qualité environnementale

La qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un bâtiment durable, respectueux de l'environnement en privilégiant l'utilisation de matériaux durables.

Faisabilité économique

La faisabilité et viabilité économique du projet porteront notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

Somme des prix :

CHF 114'000.- hors taxe. Elle est mise à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 6 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17 du Règlement SIA 142.

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Fondation communale de Versoix-Samuel May
Concours d'architecture – Construction d'un immeuble de logements – Pré-Colomb.
Av. de Choiseul 21, CH - 1290 Versoix

Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA
chemin du Foron 16. CH - 1226 Thônex-Genève